

AUGMENTER LES SALAIRES : UNE URGENCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

La CGT vous informe, durant tout l'été, des enjeux liés aux salaires, à travers 6 volets : Protection sociale, Emploi et précarité, Pensions des retraités, Coût de la vie, (in)égalité hommes/ femme, partage des richesses.

Volet N°3

Salaires d'aujourd'hui : Pensions de demain **RETRAITÉS MALTRAITÉS !**



- Baisse des pensions
- Hausse des prix, des loyers, du gaz et de l'électricité, des carburants
- Atteinte aux droits à la santé
- Moins de services publics de proximité



QUELQUES CHIFFRES

Minimum vieillesse pour une personne seule :

742 Euros par mois / 1181 Euros pour un couple.
900 Euros par mois.

Seuil de pauvreté :

Nombre de gens vivant avec le minimum vieillesse : 600 000 personnes

Montant moyen des pensions de retraite :

1212 Euros.

La proportion des plus de 55 ans parmi les surendettés est de 23% en 2010 (contre 13% en 2001).

Un million de retraités de plus de 65 ans vivent désormais sous le seuil de pauvreté et subissent de plein fouet les différentes contre réformes de la droite.

Dès 1993, Balladur impose le calcul du niveau des pensions sur les 25 meilleures années avec création d'une décote de 2,5% par trimestre non validé.

La loi Fillon de 2003 élargira ce principe de décote aux fonctionnaires.

Pour les agents bénéficiaires de régimes spéciaux (EDF, GDF, SNCF notamment), même si elle n'interviendra qu'au 1er janvier 2017, la réforme sera aussi dévastatrice en terme de future pension retraite.

Les pensions maintenant indexées sur l'évolution des prix à la consommation ont été déconnectées des salaires moyens des actifs, et quand on sait que les hausses de l'énergie, des carburants, des loyers entre autre ne sont pas comprises dans le calcul de l'inflation, on peut aisément imaginer les dégâts pour les ménages les plus défavorisés chez les retraités.

De manière générale, les diverses réformes des retraites ont conduit à une baisse du niveau de vie de plus de 20% depuis 1993.

Le minimum vieillesse récemment revalorisé à 740€ /mois pour une personne seule ne lui permet plus d'atteindre ce seuil fatidique du seuil de pauvreté.

Depuis l'année 2000, les minimas sociaux ne sont plus suffisants pour aider les personnes âgées qui sont dans la pauvreté.

Il est urgent de revaloriser ces minimas en tenant compte de l'explosion récentes des dépenses contraintes (logement, santé, énergie, etc.).

La réduction du nombre de jours d'hospitalisation, le renoncement à certains soins en raison de l'impossibilité de se payer une mutuelle entraînent une inquiétante dégradation de santé pour les personnes précarisées.

Ces constats, ces données chiffrées sont évidemment très alarmants, mais qu'en sera-t-il demain, après

demain, pour les futurs retraités quand on voit la politique salariale menée dans tous les secteurs d'activité que ce soit dans le public ou le privé.



Tous les salaires sont tirés vers le bas, les rémunérations sous 1,5 fois le SMIC sont devenues monnaie courante car elles permettent aux employeurs d'échapper à toute cotisation sociale.

Quels niveaux de pension dans l'avenir pour cette population grandissante d'actifs qui sont sous payés, précarisés, victimes du chômage, des petits boulots ?

Les grandes entreprises (CAC 40 ou pas) distribuent de plus en plus d'intéressements ou (et) de participations aux bénéficiaires (qui ne rentrent pas dans les calculs de pension), s'assurant ainsi une certaine paix sociale.

La création de vrais emplois stables avec une revalorisation significative des salaires, la hausse du SMIC à 1700 € brut sont des revendications que la CGT veut porter avec vous.

C'EST DES MAINTENANT QUE L'ON DOIT S'OCCUPER DES RETRAITES DE DEMAIN.
LE NIVEAU DES PENSIONS DU FUTUR SERA CONDITIONNÉ PAR NOTRE ACTION D'AUJOURD'HUI.
ASSEZ DE CETTE AROGANCE DU PATRONNAT ET DE NOS GOUVERNANTS.

C'EST TOUS ENSEMBLE QU'IL FAUT EXIGER LE JUSTE RETOUR DES FRUITS DE NOTRE PRODUCTIVITÉ (UNE DES MEILLEURES AU MONDE SI CE N'EST LA MEILLEURE) PAR L'OCTROI DE SALAIRES PERMETTANT DE VIVRE DÉCEMMENT TOUT EN SE PRÉPARANT UNE BONNE RETRAITE.



Rejoignez la CGT

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite ☐ prendre contact
☐ me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Localité :

Tél. : Fax :

e-mail :

Entreprise :

Secteur d'activité :

Localité :

A renvoyer à la CGT



Union Départementale CGT 44

Maison des Syndicats
1 pl de la Gare de l'Etat - C.P. n° 1

44276 Nantes cedex 2
Tél. : 02 28 08 29 80 - udcgt44@cgt44.com

Union Locale NANTES

Maison des Syndicats
1 pl de la Gare de l'Etat - C.P. n° 1
44276 Nantes cedex 2
Tél. : 02 28 08 29 70

union-locale@cgt-nantes.com

Union Locale SUD-LOIRE

16 rue Monnier - 44400 Rezé
Tél. : 02 40 84 34 89 - ulcgtreze@wanadoo.fr

Union Locale BASSE-LOIRE

pl des 12 Femmes en Colère - 44220 Couëron
Tél. : 02 40 86 21 43 - ulcgtbasseloire@gmail.com

Union Locale CARQUEFOU

Impasse de la Hache - 44470 Carquefou
Tél. : 02 40 30 32 45

ul.cgt.carquefou@wanadoo.fr

Union Locale ST-HERBLAIN

42 rue de la Dutée
44800 Saint-Herblain
Tél. : 02 40 92 15 63
cgt.ul.stherblain@wanadoo.fr

Union Locale CHATEAUBRIANT

1 rue de la Gare
44110 Chateaubriant
Tél. : 02 40 81 04 82
cgt.chateaubriant.44@sfr.fr

Union Locale ANCENIS

Espace Corail - 30 rue Francis Robert
44150 Ancenis
Tél. : 02 40 96 07 09
ulcgtancenis@orange.fr

Union Locale ST NAZAIRE

Maison des Syndicats - 4 rue Marceau
44600 Saint-Nazaire
Tél. : 02 40 22 23 21
secretariat.cgt.saint-nazaire@wanadoo.fr

Union Locale BLAIN

1 rue de la Prée - 44130 Blain
06 75 44 18 96 - ulcgtblain@gmail.com

Union Locale PAIMBOEUF

Centre Assoc. Pergaud
2 place de l'Eglise - 44560 Paimboeuf
Tél. : 02 40 27 60 44
ul-cgt44560@orange.fr

Union Locale CLISSON

Place Jacques Demy
44190 Clisson
Tél. : 02 40 46 32 70
ulcgt.clisson@wanadoo.fr